MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

CREATION D'UN CENTRE OPERATIONNEL BUS SUR LA COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE (77)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

KEOLIS PORTE ET VAL DE BRIE

N° SIRET

8 8 0 1 0 4 0 7 0 0 0 0 3 7

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

FASOLA

Prénom(s)

JULIETTE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41.b. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs & Loi sur L'eau & ICPE	Création d'un parking pour une flotte de bus de 52 places. Rubrique 2.1.5.0 : Bassin versant de 3,1 ha Rubriques 1413 et 1435 (substances inframmables)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un centre opérationnel bus (COB) dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation des lignes de bus du secteur, avec pour but de remplacer le COB de Gretz-Armainvilliers. Les véhicules seront pour partie alimentés par gasoil via une station-service projetée et pour partie par Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), dans le cadre de la reconversion de l'ensemble de la flotte de bus aux énergies alternatives. Les aménagements prévus comprennent deux bâtiments d'exploitation, des voiries et aires de stationnement (81 Vl et 52 bus) ainsi qu'une aire de lavage couverte et une station service.

Le projet s'inscrit en cohérence avec l'occupation des sols du secteur, et comportera des stationnements en revêtement semi-perméable, des toitures végétalisées et une grande part d'espaces verts en pleine-terre (50% environ).

Le projet inclut la démolition de cinq de bâtiments existants, de tailles diverses, couvrant environ 1,7 ha, correspondant aux bâtiments d'activité de l'entreprise précédente (GESTAMP NOURY).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction d'un centre opérationnel bus pour la remise, la maintenance et l'alimentation des véhicules de transport public du secteur, dans l'objectif de remplacer le COB existant de Gretz-Arlainvilliers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain sera aménagé sous la forme d'une plateforme réalisée en enrobé bitumeux qui accueillera les bâtiments et les zones de circulation, de stationnement et d'alimentation. Les stationnements VL seront pour partie réalisés en revêtement de type Evergreen. Le projet comporte également des espaces verts conséquents qui permettent des aménagements paysagers pour réduire l'impact visuel. Des arbres seront plantés.

Le projet comprend une phase de démolition, terrassements, gros oeuvre et VRD. La durée des travaux est évaluée à 21 mois.

La date de démarrage des travaux sera adaptée en fonction de la date de réception des autorisations nécessaires au projet (Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le site accueillera les deux bâtiments dédiés à la maintenance et à l'administration.

Le stockage des produits inflammables se fait en conformité avec la réglementation ICPE (rubriques 1413 et 1435).

Les eaux issues de l'aire de lavage sont traitées par un séparateur à hydrocarbures et seront recyclées au sein de l'installation.

Dans sa phase exploitation, le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et réseaux d'eaux usées domestiques, en utilisant les raccordements existant.

La gestion des eaux pluviales se fera conformément aux attentes de la commune, de la DDT77 et de la DRIEAT, au sein d'ouvrages de rétention, permettant l'infiltration des pluies courantes par l'application d'un volume mort. Ces éléments sont détaillés dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire, d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, et d'un dossier de déclaration ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale : Surface de plancher : Emprise bâtie : Surface de la plateforme (y compris bâtiment) : Surface d'espaces verts :	31 359 m² 2 747 m² 2 316 m² 15 661 m² 15 698 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Route de Fontenay

Lieu-dit :

Localité : TOURNAN-EN-BRIE

Code postal : 7 7 2 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 2 ° 4 6 ' 3 1 " 3 Lat. : 4 8 ° 4 4 ' 1 6 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit au sein de la zone UX du PLU de TOURNAN EN BRIE, qui correspond aux zones d'activités économiques.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	TOURNAN-EN-BRIE est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports routières de l'Etat en Seine-et-Marne pour la RN4. La RN4 circule 300 m au sud du site d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	En dehors des zones humides avérées et potentielles de la DRIEAT IDF. En zone de probabilité humide nulle d'après INRA-AGROCAMPUS OUEST.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	La commune n'est concernée par aucun PPRN.
	☑	☐	PPRT Brenntag approuvé le 05 octobre 2011. Le site se trouve en dehors de tout zonage réglementaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Un diagnostic de pollution des sols est en cours, réalisé par ABO ERG ENVIRONNEMENT, de même qu'un plan de gestion, l'ancienne activité du site, menée par GESTAMP NOURY, ayant entraîné des concentrations de polluants dans les sols en place.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Le site d'étude se trouve au droit de la ZRE de l'Albien et de la ZRE de Champigny.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le site se trouve au sein des aires d'alimentation de captage : - de la basse vallée de l'Yerres, - de la fosse de Melun.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche concerne les Sites de Seine Saint Denis (Directive Oiseaux - FR1112013) situé à 17 km au nord-ouest.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau directement sur le site mais des prélèvements d'eau dans le réseau AEP communal liés à l'alimentation en eau potable du bâtiment projeté. Aucun prélèvement d'eau/pompage n'est nécessaire en phase travaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	A ce stade, les estimations de déblais et remblais sont en cours d'estimation. Ils devraient cependant rester limités compte tenu de la faible pente du secteur. Les déblais éventuels seront réutilisés comme remblais autant que faire se peut et en conformité avec le plan de gestion en cours de réalisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet, du fait de son activité, entraînera un besoin en eau potable et un rejet d'eaux usées limités, le site étant déjà raccordé aux réseaux EU et AEP dans le cadre de son ancienne activité. L'aire de lavage (équipée d'un système de traitement par séparateur à hydrocarbures) recyclera les eaux de lavage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet s'implante sur un terrain actuellement majoritairement imperméabilisé et aménagé. La phase travaux entraînera une augmentation des nuisances de type bruit et vibration, sur une durée cependant limitée. A l'état projet, les surfaces non aménagées seront augmentées par rapport à l'état actuel et des arbres seront plantés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Compte tenu de la nature du projet, de l'état actuel du site et de la distance entre le projet et les sites Natura 2000 les plus proches, il est considéré que le projet aura une incidence négligeable sur les objectifs de conservation de ces sites et sur les espèces et habitats mentionnés au FSD.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet s'implante sur un terrain actuellement majoritairement aménagé. La consommation d'espaces naturels sera limitée. Il n'entraînera pas la consommation d'espaces agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le site est implanté au du PPRT de la ZIP de Petit et Grand Quevilly pour le site de Rubis Amont. Le projet se trouve en dehors de tout zonage réglementaire.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le site se trouve en dehors de tout zonage réglementaire dû à un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase exploitation, le site sera le lieu d'allers et venues de véhicules de transport, une cinquantaine de places de bus étant allouée. En phase travaux, des engins de travaux circuleront sur le site d'étude et ses environs.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet engendrera en phase exploitation des nuisances sonores liées au déplacement sur site des véhicules lourds de transport. En phase travaux, les nuisances sonores générées sont limitées à la circulation et l'utilisation des engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Des vibrations auront lieu en phase travaux, limités en termes de durée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Les aménagements prévus dans le cadre du projet (bâtiment de stockage) sont sources d'émissions lumineuses avec un éclairage nocturne des voies circulées de la plateforme par détection de présence (absence d'éclairage en continu).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les aménagements alentours, en particulier les terrains de sport, sont pourvus d'éclairages, non dirigés vers le site d'étude.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le rejet de polluants dans l'air sera limité en phase travaux. Les véhicules et engins utilisés en phase travaux seront conformes à la réglementation en vigueur. En phase exploitation, l'emploi de GNV permettra de limiter l'impact des rejets dans l'air des véhicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les eaux pluviales du site d'étude seront rejetées à débit régulé vers le réseau pluvial communal. La gestion des EP sera dans tous les cas vérifiée par la DDTM dans le cadre de l'instruction du dossier IOTA.
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Les EP sont rejetées au réseau pluvial dont l'exutoire est la Marsange au niveau de la rue de la Corderie. Les EU sont rejetées au réseau communal, traitées par la station du SICTEU à PRESLES-EN-BRIE.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les eaux usées domestiques du projet seront rejetées dans le réseau EU desservant le site. Les eaux de la station de lavage (équipée d'un séparateur à hydrocarbures) feront l'objet d'un recyclage. L'activité sur site ne génère aucun effluent industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les déchets potentiels générés en phase chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières de traitement adaptées. Les déchets domestiques en phase exploitation seront limités en quantité et gérés par la collecte communale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet s'inscrit sur un terrain actuellement occupé par une activité industrielle en friche, dans un secteur présentant diverses activités de logistique, industrielles, commerciales, etc. Compte tenu du contexte de la zone, de l'état actuel du site et des mesures prises pour limiter l'impact paysager du projet, l'incidence du projet est considérée comme négligeable sur ces enjeux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet n'entraînera pas de modification des activités humaines et ne modifiera pas notablement l'usage des sols déjà anthropisés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau et pour les rubriques ICPE 1413 et 1435. Des mesures d'évitement et de réduction sont envisagées pour limiter les impacts du projet.

Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, le projet est concerné par la réalisation d'une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000. Aucune incidence n'est pressentie sur l'état de conservation des sites Natura 2000 du secteur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises afin d'éviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact du projet sur son environnement :

- Raccordement du projet aux réseaux EU et AEP et rejet des eaux pluviales au réseau EP,
- Évacuation des déchets potentiels générés par le projet durant la phase travaux conformément à la réglementation en vigueur,
- Mesures préventives d'évitement de la pollution des milieux naturels en phase travaux (entretien des engins régulier et hors site, bacs de rétention, etc.),
- En phase exploitation, traitement qualitatif des eaux potentiellement polluées (aire de lavage) par le biais d'un séparateur à hydrocarbures,
- Aménagements paysagers en bordure du site, augmentation conséquente des espaces verts par rapport à l'état actuel,
- Réutilisation d'une cuve enterrée existante pour la gestion des eaux d'incendie,
- Réduction des surfaces imperméabilisées du projet par la mise en place de surfaces semi-perméables (stationnements en evergreen, toitures végétalisées).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature (stationnement, alimentation et maintenance d'une flotte de bus) et de sa localisation (zone d'activités, en lieu et place d'un site en activité), le projet s'inscrit dans le cadre du développement économique du secteur et l'usage des sols correspond à son environnement proche. Le site n'est pas localisé au sein d'une zone de sensibilité environnementale notable. Des mesures sont également prises pour limiter l'incidence du projet sur les espaces naturels Le projet sera conçu dans le respect de la réglementation applicable. Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe n°8 - Annexe complémentaire - Contexte environnemental	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom FASOLA

Prénom JULIETTE

Qualité du signataire Responsable Maîtrise d'Ouvrage et Transition Enérgitiqu

À Saint Denis

Fait le 0 7 / 1 0 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)

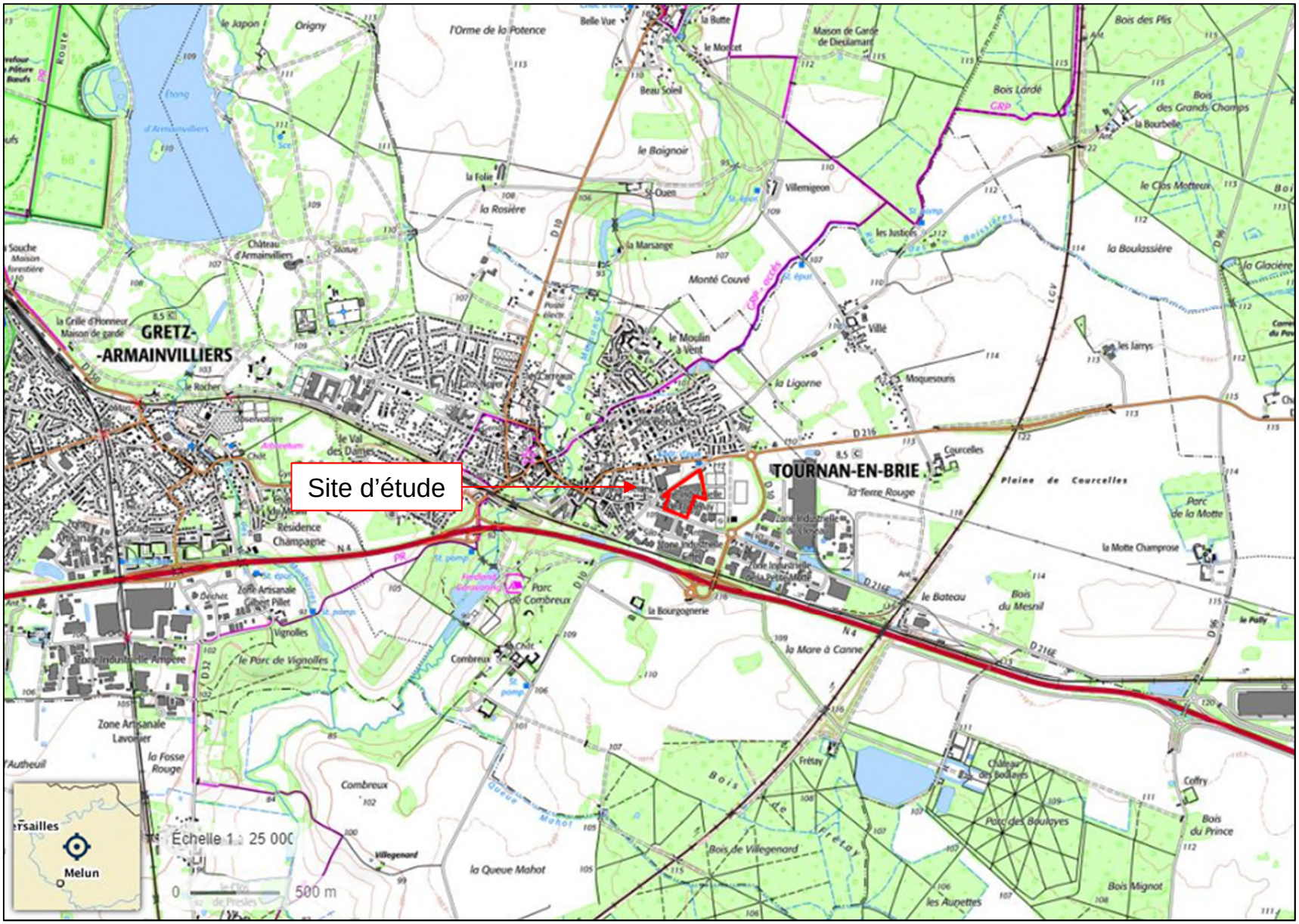

CAS PAR CAS – COB – TOURNAN-EN-BRIE (77)

LOCALISATION
Plan 1/25000e

Dossier n° : 23MEE375Aa
Version : 1.0
Etabli par : RBE

Echelle : Graphique
Date: 04/10/24

Client : KEOLIS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

CAS PAR CAS – COB – TOURNAN-EN-BRIE (77)

LOCALISATION
Vue aérienne

Dossier n° : 23MEE375Aa
Version : 1.0
Etabli par : RBE

Echelle : Graphique
Date: 04/10/24

Client :
KEOLIS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

Références de la parcelle 000 ZE 75	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 75
Contenance cadastrale	3 400 mètres carrés
Adresse	16 RUE DE LA LIBERATION 77220 TOURNAN-EN-BRIE
Références de la parcelle 000 ZE 94	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 94
Contenance cadastrale	4 377 mètres carrés
Adresse	RUE DE LA CROIX SAINT MARC 77220 TOURNAN-EN-BRIE
Références de la parcelle 000 ZE 77	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 77
Contenance cadastrale	2 300 mètres carrés
Adresse	LE CLOSEAU 77220 TOURNAN-EN-BRIE
Références de la parcelle 000 ZE 29	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 29
Contenance cadastrale	1 944 mètres carrés
Adresse	16 RUE DE LA LIBERATION 77220 TOURNAN-EN-BRIE
Références de la parcelle 000 ZE 93	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 93
Contenance cadastrale	4 719 mètres carrés
Adresse	12 RUE DE LA LIBERATION 77220 TOURNAN-EN-BRIE
Références de la parcelle 000 ZE 30	
Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 30
Contenance cadastrale	14 696 mètres carrés
Adresse	RTE DE FONTENAY 77220 TOURNAN-EN-BRIE

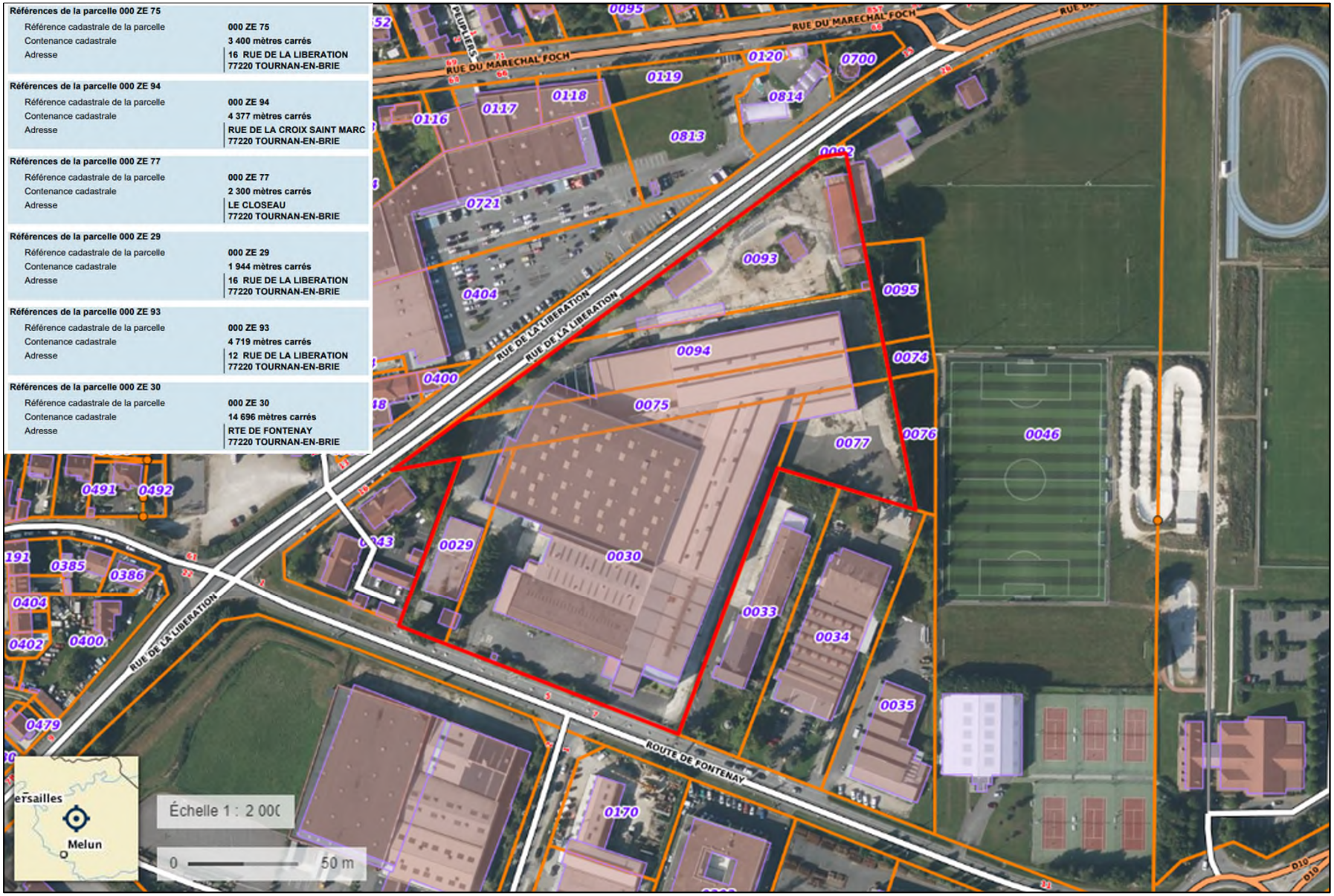

CAS PAR CAS – COB – TOURNAN-EN-BRIE (77)

LOCALISATION
Plan cadastral

Dossier n° : 23MEE375Aa
Version : 1.0
Etabli par : RBE

Echelle : Graphique
Date: 04/10/24

Client :

KEOLIS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT PROCHE

PHOTO 5

PHOTO 6

PHOTO 7

PHOTO 8

PLAN DE REPERAGE

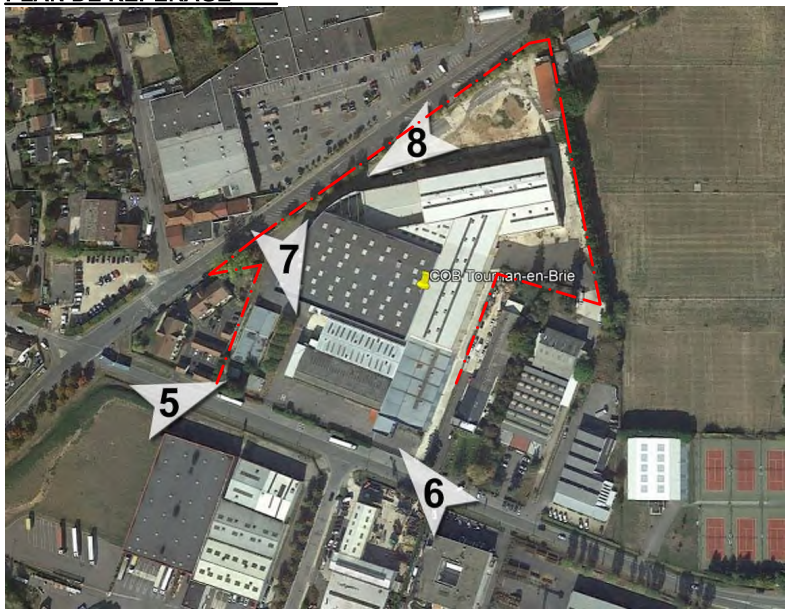

Plans non valables pour execution

TOURNAN EN BRIE	PC7	PERMIS DE CONSTRUIRE
Septembre 2024		
ETAT EXISTANT	3	

Construction du
Centre Opérationnel Bus
3 ROUTE DE FONTENAY
77 220 TOURNAN EN BRIE

Maître de l'ouvrage : KEOLIS

Architecte :
JUXTA ARCHITECTES
40 rue de l'Harmonie
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Tél: 03 20 87 66 03
E-mail : js@juxta-architectes.com

Maître d'oeuvre :
L2B INGENIERIE
165 Av. du Général de Gaulle
Lieu-dit Picot
33160 ST MEDARD EN JALLES
Tel : 05 56 57 10 27
email : contact@l2b.fr

PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT LOINTAIN

PHOTO 1

PHOTO 2

PHOTO 3

PHOTO 4

PLAN DE REPERAGE

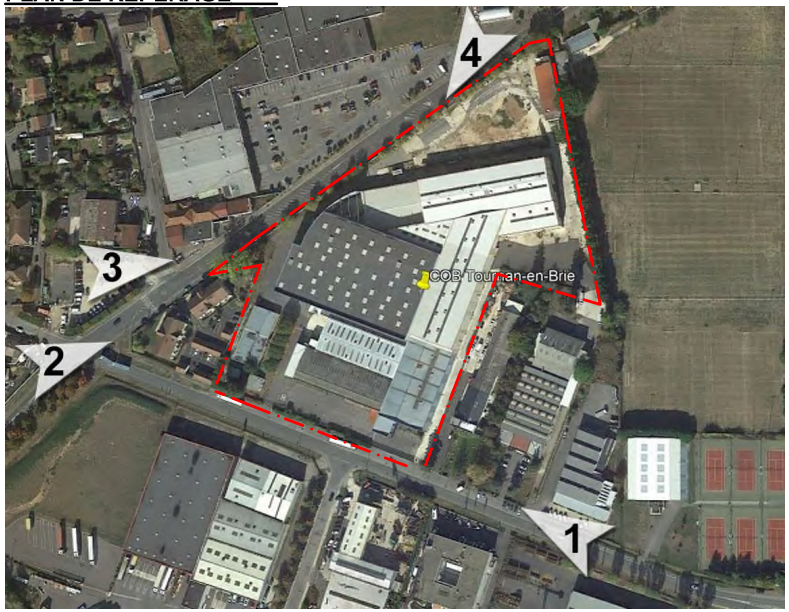

Plans non valables pour execution

TOURNAN EN BRIE	PC8	PERMIS DE CONSTRUIRE
Septembre 2024	4	
ETAT EXISTANT		

Construction du
Centre Opérationnel Bus
3 ROUTE DE FONTENAY
77 220 TOURNAN EN BRIE

Maître de l'ouvrage : KEOLIS

Architecte :
JUXTA ARCHITECTES
40 rue de l'Harmonie
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Tél: 03 20 87 66 03
E-mail : js@juxta-architectes.com

Maître d'oeuvre :
L2B INGENIERIE
165 Av. du Général de Gaulle
Lieu-dit Picot
33160 ST MEDARD EN JALLES
Tel : 05 56 57 10 27
email : contact@l2b.fr

BATIMENTS A DEMOLIR

Emprise au sol : 16'701 m²
Surface plancher : 16'471 m²

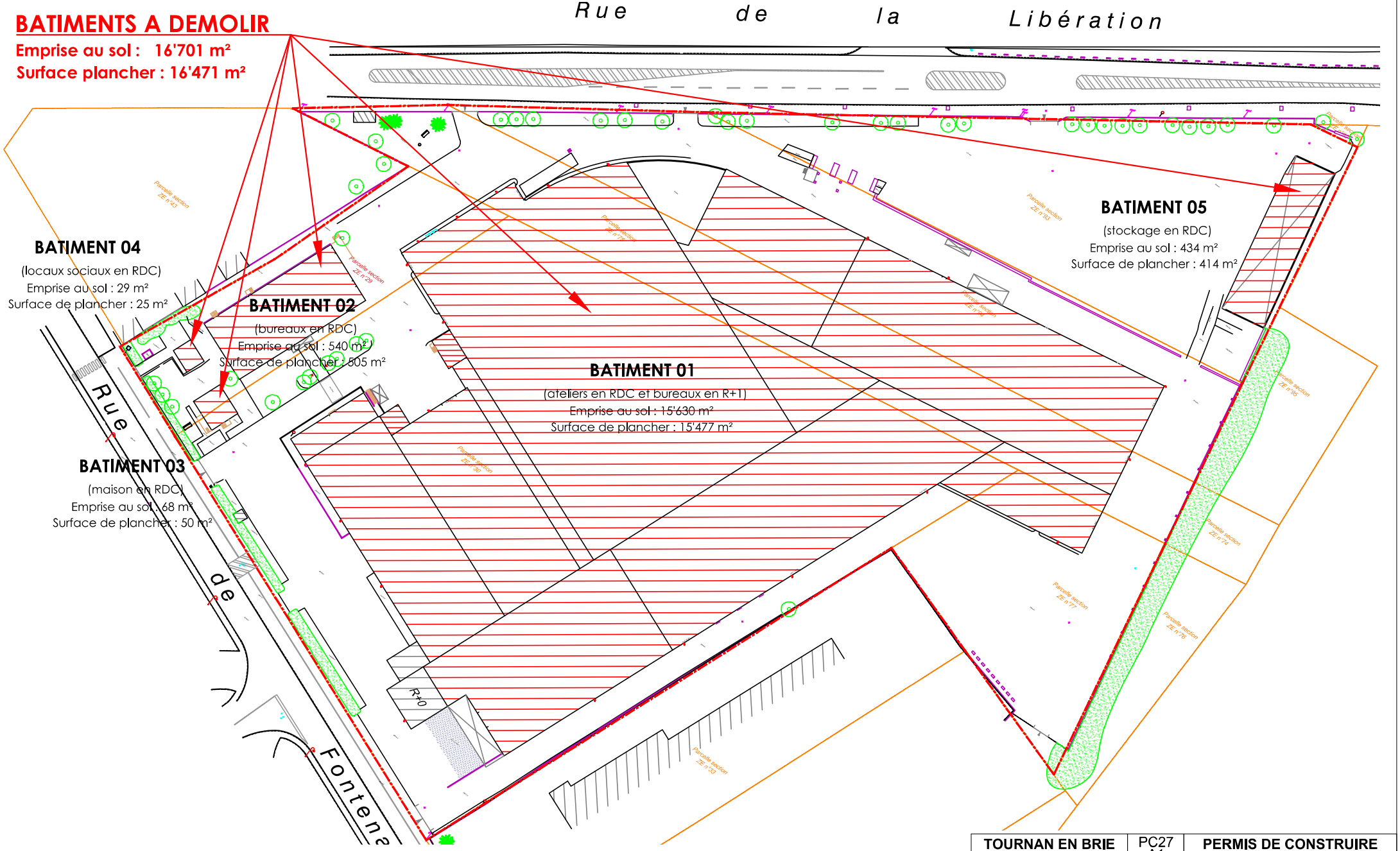

PLAN MASSE DES BÂTIMENTS À DÉMOLIR 1/800ème

TOURNAN EN BRIE	PC27 A1	PERMIS DE CONSTRUIRE
Septembre 2024	5	
DEMOLITION		

Construction du Centre Opérationnel Bus
3 ROUTE DE FONTENAY
77 220 TOURNAN EN BRIE

Maître de l'ouvrage : KEOLIS

Architecte : JUXTA ARCHITECTES
40 rue de l'Harmonie
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Tél: 03 20 87 66 03
E-mail : js@juxta-architectes.com

Maître d'oeuvre : L2B INGENIERIE
165 Av. du Général de Gaulle
Lieu-dit Picot
33160 ST MEDARD EN JALLES
Tel : 05 56 57 10 27
email : contact@l2b.fr

Plans non valables pour execution

Angles des prises de vues

1 - Vue des bureaux en RDC à démolir

2 - Vue des bureaux en R+1 à démolir

VUE AÉRIENNE ET PHOTOGRAPHIES DES BÂTIMENTS À DÉMOLIR

Parties à démolir dans le cadre de la présente demande

Plans non valables pour execution

TOURNAN EN BRIE	PC27 A2	**PERMIS DE CONSTRUIRE**
Septembre 2024		Architecte : **JUXTA ARCHITECTES** 40 rue de l'Harmonie 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS Tél: 03 20 87 66 03 E-mail : js@juxta-architectes.com
DEMOLITION	**6**	
Construction du Centre Opérationnel Bus **3 ROUTE DE FONTENAY** **77 220 TOURNAN EN BRIE**		Maître d'oeuvre : **L2B INGENIERIE** 165 Av. du Général de Gaulle Lieu-dit Picot 33160 ST MEDARD EN JALLES Tel : 05 56 57 10 27 email : contact@l2b.fr
Maître de l'ouvrage : KEOLIS		

PHOTOGRAPHIES BÂTIMENTS À DÉMOLIR DEPUIS LA RUE DE FONTENAY

3 - Vue des bâtiments à démolir depuis la rue de Fontenay

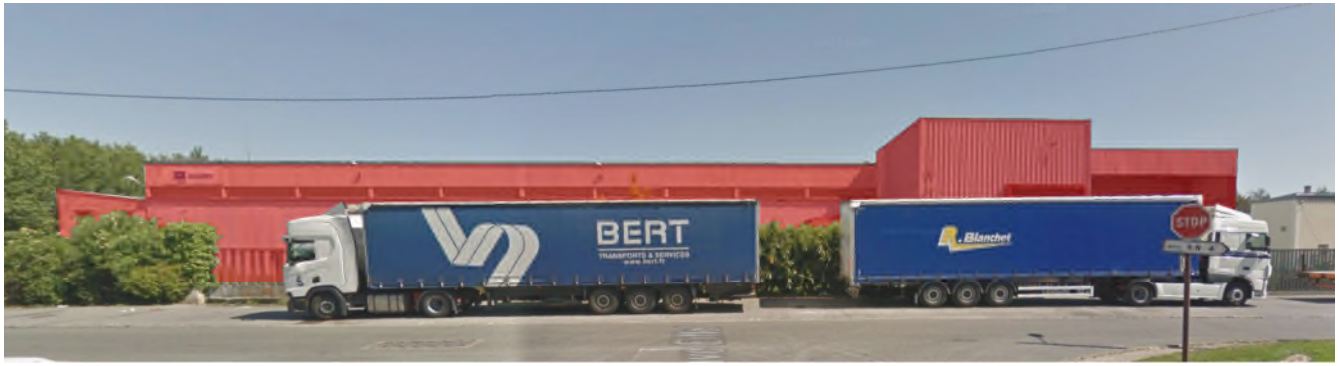

4 - Vue des bâtiments à démolir depuis la rue de Fontenay

5 - Vue des bâtiments à démolir depuis la rue de Fontenay

Parties à démolir dans le cadre de la présente demande

Plans non valables pour execution

TOURNAN EN BRIE	PC27 A3	**PERMIS DE CONSTRUIRE**
Septembre 2024		
DEMOLITION	7	
Construction du Centre Opérationnel Bus **3 ROUTE DE FONTENAY** **77 220 TOURNAN EN BRIE**		

Maître de l'ouvrage : KEOLIS

Architecte : JUXTA ARCHITECTES
40 rue de l'Harmonie
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Tél: 03 20 87 66 03
E-mail : js@juxta-architectes.com

Maître d'oeuvre : L2B INGENIERIE
165 Av. du Général de Gaulle
Lieu-dit Picot
33160 ST MEDARD EN JALLES
Tel : 05 56 57 10 27
email : contact@l2b.fr

PHOTOGRAPHIES BÂTIMENTS À DÉMOLIR DEPUIS LA RUE DE LA LIBÉRATION

6 - Vue des bâtiments à démolir depuis la rue de la Libération

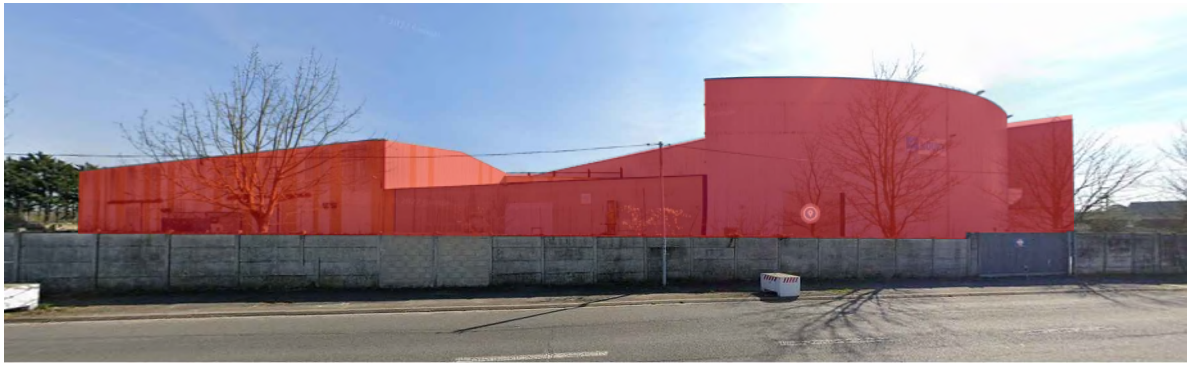

7 - Vue des bâtiments à démolir depuis la rue de la Libération

8 - Vue des bâtiments à démolir depuis la rue de la Libération

Parties à démolir dans le cadre de la présente demande

Plans non valables pour execution

TOURNAN EN BRIE	PC27 A4	**PERMIS DE CONSTRUIRE**
Septembre 2024		
DEMOLITION	**8**	

Construction du Centre Opérationnel Bus
3 ROUTE DE FONTENAY
77 220 TOURNAN EN BRIE

Maître de l'ouvrage : KEOLIS

Architecte : JUXTA
JUXTA ARCHITECTES
40 rue de l'Harmonie
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Tél: 03 20 87 66 03
E-mail : js@juxta-architectes.com

Maître d'oeuvre : L2B INGENIERIE
L2B INGENIERIE
165 Av. du Général de Gaulle
Lieu-dit Picot
33160 ST MEDARD EN JALLES
Tel : 05 56 57 10 27
email : contact@l2b.fr

PLAN MASSE 1/1000ème
Coupe sur le terrain 2
Coupe sur le terrain 1
PI public n°50 débit en recherche
248,9
Rue de la Libération
164,3
N
ESPACES VERTS pleine terre (Hors Evergreen) 14 506 M² (46,04%)
PRAIRIE FLEURIE 1 413 M²
PLACES VL (3) ÉQUIPÉES ÉLECTRIQUE
PLACES VL (13) PRÉÉQUIPÉES ÉLECTRIQUE
Zone technique 32 bus standards (charge lente)
2 Bus articulés
Espace vert type prairie fleurie
PI privé créé débit 60m³/h
65,6
PORTIQUE DE LAVAGE
LOCAL TECHNIQUE LAVAGE + LAVEURS ES=120M²
Coupe sur le terrain 2
1 BUS EN ATTENTE
MODULOTANK
STATION GNV / GO
LOCAL KARCHER
TRANSFO EDF CREE POUR LE SITE
TRANSFO EDF EXISTANT
DALLE COMPRESSEUR
PARKING 80 VL
LAVAGE PIECES
STATIONNEMENT LAVAGE PIECES
DALLE DECHETS 50 M²
Zone technique 16 bus standards
ACCÈS & SORTIE ATELIER
ACCÈS BUS ARTICULÉS
ATELIER 8 TRAVÉES dont 1 traversante pour articulés ES=1679 M² niv Rez : ± 110.80
4 BUS EN ATTENTE
TRAVÉE TRAVERSANTE POUR BUS ARTICULÉS
local poubelles 12M²
2 roues 30 M²
BUREAUX ES=386M²
Accès locaux techniques et réserves
SORTIE BUS ARTICULÉS
128,4
79,5
ENTRÉE & SORTIE VL
ENTRÉE & SORTIE BUS
Portail 12M
Rue de Fontenay
TOURNAN EN BRIE
Septembre 2024
ETAT PROJETÉ
PC5
11
Construction du Centre Opérationnel Bus
3 ROUTE DE FONTENAY
77 220 TOURNAN EN BRIE
Maître de l'ouvrage :
KEOLIS
PERMIS DE CONSTRUIRE
Architecte :
JUXTA ARCHITECTES
40 rue de l'Harmonie
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Tél: 03 20 87 66 03
E-mail : js@juxta-architectes.com
Maître d'oeuvre :
L2B INGENIERIE
165 Av. du Général de Gaulle
Lieu-dit Picot
33160 ST MEDARD EN JALLES
Tel : 05 56 57 10 27
email : contact@l2b.fr

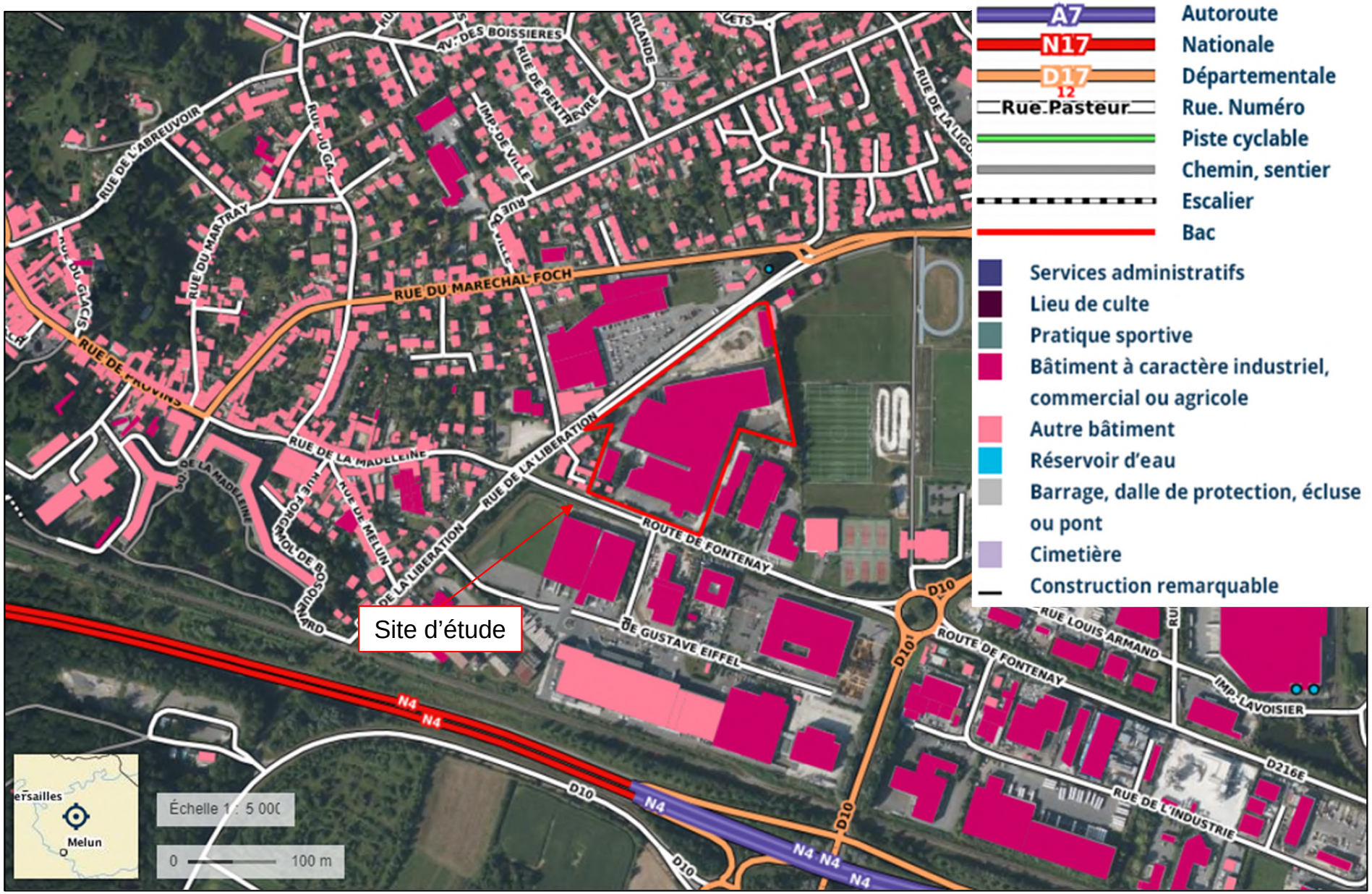

CAS PAR CAS – COB – TOURNAN-EN-BRIE (77)

PLAN DES ABORDS DU PROJET

Dossier n° : 23MEE375Aa
Version : 1.0
Etabli par : RBE

Echelle : Graphique
Date: 04/10/24

Client : KEOLIS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

CAS PAR CAS – COB – TOURNAN-EN-BRIE (77)

CONTEXTE ECOLOGIQUE NATURA 2000

Dossier n° : 23MEE375Aa
Version : 1.0
Etabli par : RBE

Echelle : Graphique
Date: 04/10/24

Client : KEOLIS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

CAS PAR CAS – COB – TOURNAN-EN-BRIE (77)

CONTEXTE ECOLOGIQUE – NATURA 2000

Dossier n° : 23MEE375Aa
Version : 1.0
Etabli par : RBE

Echelle : Graphique
Date: 04/10/24

Client : KEOLIS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

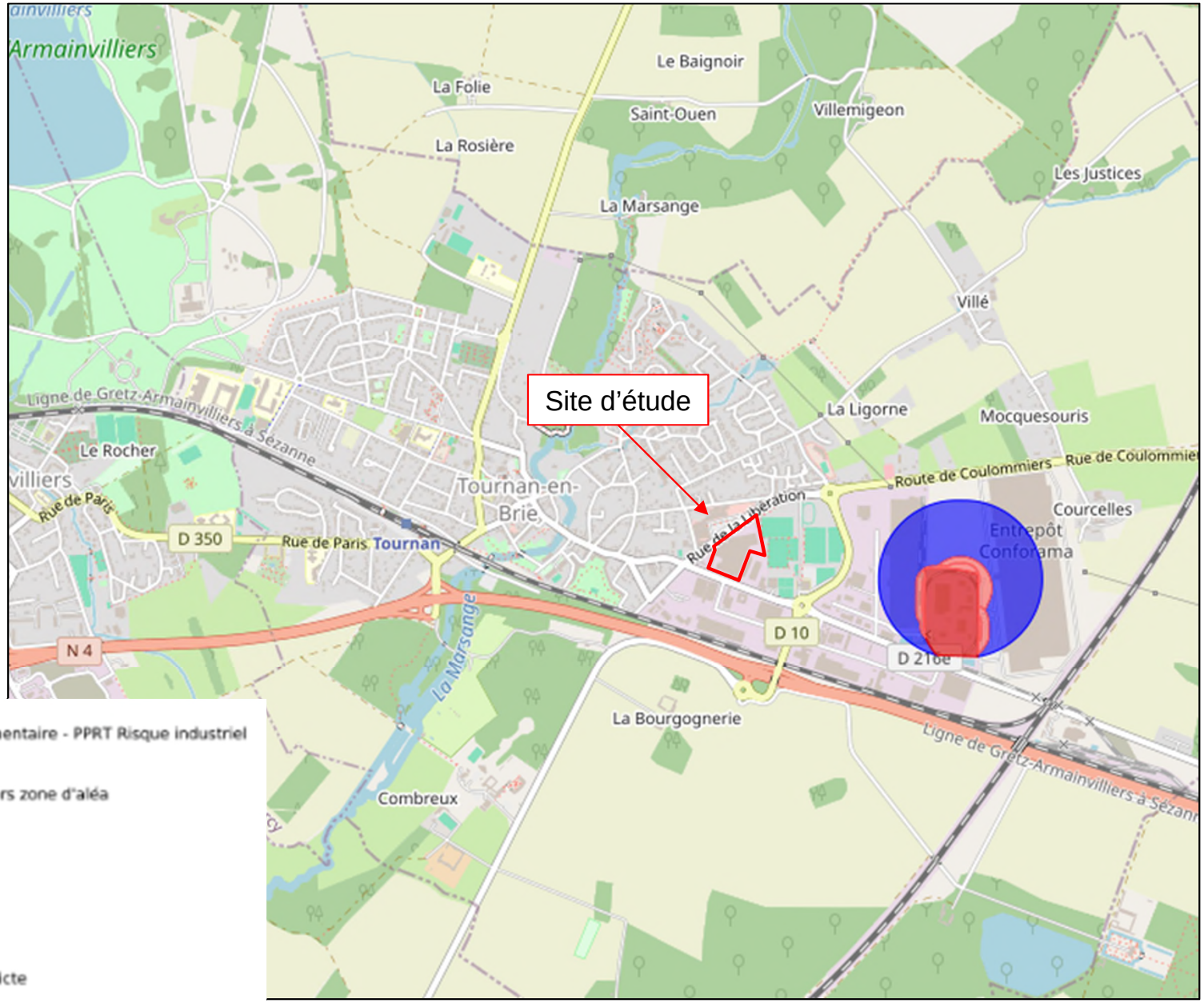

Zonage réglementaire - PPRT Risque industriel

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte
- Délaissement possible
- Expropriation possible

CAS PAR CAS – COB – TOURNAN-EN-BRIE (77)

PPRT

Dossier n° : 23MEE375Aa
Version : 1.0
Etabli par : RBE

Echelle : Graphique

Date: 04/10/24

Client : KEOLIS

ABO ERG ENVIRONNEMENT

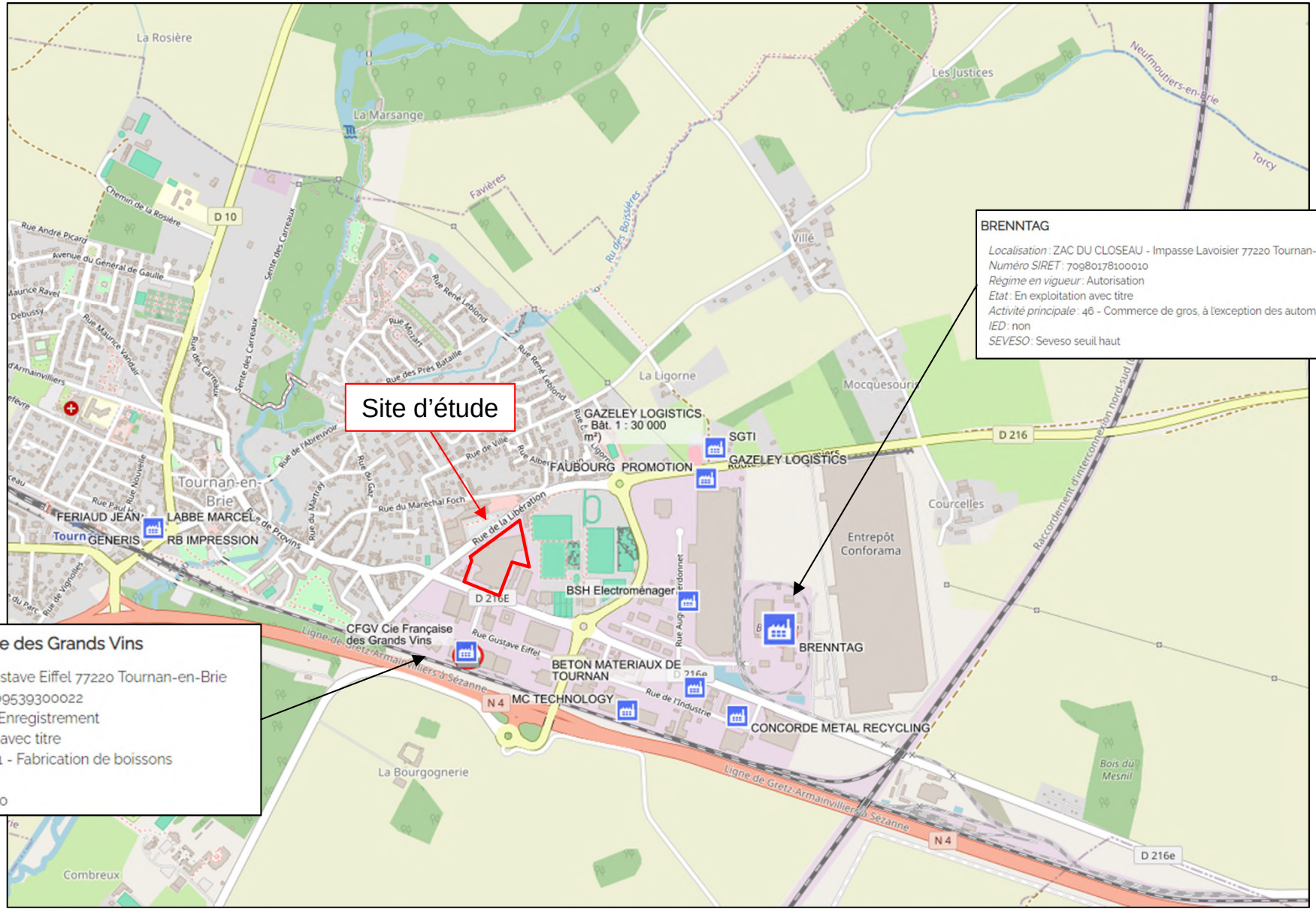

Localisation des anciens sites industriels et activités de service

Industries

Installations classées (Grande échelle)

Usine Seveso

Localisations des sites industriels

Emprises des sites industriels

CAS PAR CAS – COB – TOURNAN-EN-BRIE (77)

SITES INDUSTRIELS – SOURCES DE POLLUTION – SITES BASIAS

Dossier n° : 23MEE375Aa
Version : 1.0
Etabli par : RBE

Echelle : Graphique

Date: 04/10/24

Client : KEOLIS

ABO ERG ENVIRONNEMENT